

## NOTE DE SYNTHÈSE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

#### Approbation du Budget Primitif 2017

Il est proposé d'examiner le projet de budget primitif 2017 de la ville, équilibré en dépenses et recettes.

#### A/ Synthèse générale du budget par section :

Le budget global de la Ville s'élève à 48 millions d'euros dont 71% concernent la section de fonctionnement et 29% la section d'investissement.

La section de fonctionnement est équilibrée à 34 millions d'euros et la section d'investissement est équilibrée à 13,9 millions d'euros, y compris les résultats reportés de N-1 et restes à réaliser (en dépenses et en recettes) de l'exercice 2016.

Le budget 2017 est équilibré grâce à un résultat de fonctionnement excédentaire à fin 2016 qui s'élève à 2 363 177,78 €. Le solde des Restes à Réaliser 2016 étant positif (404 569,97 €), ce dernier couvre entièrement le besoin de financement de la section d'investissement (-402 556,76 €) et il n'est donc pas nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement. Il a donc été décidé d'affecter entièrement le résultat positif de la section de fonctionnement en recettes à la ligne 002 pour 2 363 177,78 €.

Comme l'année passée, suite à la création de deux nouveaux territoires au 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris (MGP) et le Territoire Vallée Sud Grand Paris, une part des recettes fiscales perçues par la Ville doit être reversée au FCCT « Fonds de compensation des charges territoriales » du territoire Vallée Sud Grand Paris. Bourg-la-Reine sert toujours d'intermédiaire et les écritures comptables inscrites au budget se retrouvent donc à la fois en dépenses et en recettes pour environ 5 millions €.

La section d'investissement est équilibrée grâce à :

- un solde excédentaire de restes à réaliser 2016 qui s'élève à 404 569,97 €,
- un emprunt s'élevant à environ 5 millions € nécessaire pour financer les nouveaux projets,
- une recette de 757 k€ pour le FCTVA,
- et des produits de cession à hauteur de 932 k€.

#### B/ La section de fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 34 108 k€.

Les dépenses sont constituées principalement par :

les frais de personnel qui représentent 14 889 k€ et sont mécaniquement en hausse de 10,6% environ par rapport au BP 2016 en raison de l'intégration du budget Caisse des Ecoles dans celui de la commune,

les charges à caractère général s'élèvent à 6 615 k€ et sont en baisse par rapport au BP 2016 (6 767 k€) malgré l'intégration des charges de la Caisse des écoles,

les autres charges de gestion courante (hors reversement vers le fonds FCCT \*) représentent 1 863 k€ en baisse de d'un peu plus de 26 % par rapport au BP 2016 (7 810 k€). Cette forte baisse s'explique par la disparition de la subvention d'équilibre de versée à la Caisse des Ecoles (945k€ en 2016) et la baisse significative de celle versée au CCAS (387 k€ au lieu de 424 k€ en 2016). Enfin, l'autre charge importante à ce chapitre est le versement aux associations pour 1 075 k€ (1 042 en 2016),

le prélèvement par l'Etat au titre du fonds de péréquation intercommunal (FPIC) qui augmente de 76 k€, passant de 570 k€ à 646 k€ de BP à BP,

les charges financières, en baisse par rapport à 2016 (933 k€), s'élevant à 890 k€.

Les recettes de fonctionnement (34 108k€) comprennent principalement :

- le report du résultat de N-1 qui s'élève à 2 363 k€
- les impôts et taxes pour un total de 22 369 k€. Les produits des contributions directes de la Ville (y compris la majoration de 20 % sur les résidences secondaires) sont estimés à 13 787 k€, avec l'augmentation des taux d'impôts et la prise en compte d'une hausse de +1,8% des bases fiscales (au vu de la hausse forfaitaire des bases de 0,4% de la Loi de Finances 2017). Le reste des produits fiscaux représente 3 900 k€ mais cette somme est reversée au nouveau territoire Vallée Sud Grand Paris,
- Une autre recette s'élevant à 1 125 k€ est perçue par la Ville dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) mais cette somme sera reversée au fonds FCCT pour le territoire Vallée Sud Grand Paris (opération blanche également),
- les taxes de droits de mutation sont estimées à 1 340 k€

- la DGF -dotation globale de fonctionnement- en baisse de 226 k€ par rapport à 2016 passant de 2 576 k€ à 2 250 k€. Pour rappel , la DGF constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales. Depuis 2014, la Ville a perdu 1 516 k€ de dotation de l'état,
- les produits des services s'élèvent à 2 839 k€, (affaires scolaires, périscolaires, crèches...) y compris les recettes de la Caisse des écoles puisque son budget est aujourd'hui intégré à celui de la Ville,
- les autres produits de gestion courante 1 114 k€ comprennent essentiellement les revenus de locations des salles et immeubles, les redevances de stationnement de la DSP et du marché couvert,
- les recettes exceptionnelles sont constituées principalement des acomptes de résultats de la part de la SEM92 suite aux créations des ZAC, 700 k€ en 2017 (850 k€ en 2016)

Grâce au report sur 2017 du résultat excédentaire de 2016 (2 363 k€) et de ces recettes exceptionnelles, un prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est possible pour 1 871,5 k€, représentant l'autofinancement prévisionnel 2017.

#### C/ La section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 13 874,5 k€.

##### Dans la partie dépenses:

Le remboursement du capital s'élève à 2 893 k€.

Les nouveaux investissements inscrits au budget 2017 par chapitre s'élèvent à 8 012 k€.

##### Dans la partie recettes:

Le FCTVA (fonds de compensation sur la taxe valeur ajoutée, versé par l'Etat) est estimé à 612 k€.

Les subventions d'investissement sont estimées à 698 k€ dont :

480 k€ représentant 15 % de la subvention pour le CAEL

125 k€ de contraventions de police

Il est budgété des produits de cession pour 932 k€.

Le budget en investissement est équilibré grâce à :

- un emprunt d'équilibre d'environ 4,950 millions d'euros,

- un prélèvement supplémentaire de 1 871,5 k€ provenant de la section de fonctionnement afin de financer une partie des nouveaux projets de 2017.

##### Les restes à réaliser

Le solde net des restes à réaliser de 2016 (qui seront reportés sur 2017) s'élève à 404,5 k€.

L'endettement global de la Ville passerait de 27 410 k€ à 31 861 k€ en 2017, en tenant compte de l'emprunt nouveau inscrit au BP 2017 et du remboursement du capital de l'année.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2017 de la Ville.